

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 05 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 5 avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal, au lieu extraordinaire de la salle des fêtes, vu le contexte lié à la pandémie de COVID-19, sous la présidence de Annie LEMOINE, Maire, en suite de convocation en date du 31 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, MALBRANQUE Gaëtan, PIETON Freddy, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien

Absents excusés : COILLOT Laurent (pouvoir à Mathieu TARDIVEL), PIETON Freddy (pouvoir à Annie LEMOINE), BEEUSWAERT Julie (pouvoir à Pierre CAMUS)

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

Vérification du quorum : atteint

Désignation du secrétaire de séance : Isabelle CARESMEL

Etude de l'ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil municipal du mardi 22 février 2022

Le procès-verbal a été distribué avec la convocation pour lecture, et approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Arrivée de Mathieu TARDIVEL à 18 heures 40

2. Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2021

Présentation du compte de gestion et du compte administratif par Madame le Maire. Le tableau des indemnités des élus a été présenté aux membres du conseil municipal pour information. Madame le Maire quitte l'assemblée pour le vote du compte administratif 2021 et charge le 1^{er} adjoint, Pierre CAMUS de procéder au vote.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre		Réalisé 2021
60	Achats et variation des stocks	38 527.60 €
61	Services extérieurs	30 273.24 €
62	Autres services	13 973.16 €
63	Impôts et taxes	371.50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	133 905.95 €
65	Indemnités élus, contribution au RPI, subventions	81 621.49 €
66	Charges financières	2 018.72 €
67	Charges exceptionnelles (Prix 6ème)	60.00 €
TOTAUX 1		300 752.66 €

RECETTES :

Chapitre		Réalisé 2021
64	Charges de personnel	1 773.74 €
70	Produits des services, domaines et ventes	3 595.43 €
73	Impôts et taxes	343 487.21 €
74	Dotations, subventions et participations	43 504.37 €
75	Autres produits de gestion courante	30 368.00 €
77	Produits exceptionnels	3 538.28 €
TOTAUX 1		426 267.03 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	136 275.40 €
TOTAUX 2		562 542.43 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES :**

Chapitre		Réalisé 2021
16	Emprunts	30 000.04 €
21	Travaux d'investissement	94 535.57 €
TOTAUX 1		124 535.61 €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €
TOTAUX 2		124 535.61 €

RECETTES :

Chapitre		Réalisé 2021
10	dotations, fonds divers et réserves	21 745.82 €
13	Subventions d'investissement reçus	26 859.40 €
TOTAUX 1		48 605.22 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 490.82 €
TOTAUX 2		58 096.04 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	86 326.37 €
TOTAUX 3		144 422.41 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Excédent de l'exercice 2021		222 601.77 €		9 490.82 €
Part affectée à l'investissement	86 326.37 €			
Opérations de l'exercice 2021	300 752.66 €	398 967.43 €	124 535.61 €	134 931.59 €
TOTAL	387 079.03 €	621 569.20 €	124 535.61 €	144 422.41 €
Résultats de clôture 2021		+ 234 490.17 €		+ 19 886.80 €

Affectation des résultats :

- AFFECTATION AU COMPTE 001 : + 19 886.80 €
- AFFECTATION AU COMPTE 002 : + 148 756.40 € (AU COMPTE 1068 : 85 733.77 €)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 : 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : 13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

VOTE DE L’AFFECTATION DES RESULTATS : 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

3. Taxes foncières :

- Taux de la taxe sur le Foncier Bâti (TFB) 2021 : 11.69 % - Proposition de maintenir ce taux pour 2022 (auquel s’ajoute le taux de compensation de la part départementale), soit 33.95 % (10.69 + 22.26)
- Taux de la taxe sur le foncier Non Bâti (TFNB) 2021 : 36.63 % - Proposition de maintenir le taux pour 2022, soit 36,63 %

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4. Présentation et vote du budget primitif 2022**4.1 Vote du budget primitif 2021**

Sur les recommandations de la commission finances du 24 mars 2022, il est proposé de voter le budget primitif 2022 suivant, après présentation par Madame le Maire aux membres présents :

FONCTIONNEMENTDEPENSES :

Chapitre		Prévu 2022
60	Achats et variation des stocks	48 300.00 €
61	Services extérieurs	58 950,00 €
62	Autres services	17 690,00 €
63	Impôts et taxes	400,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	138 900,00 €
65	Indemnités élus, contribution au RPI, subventions	99 000,00 €
66	Charges financières	1 342.62 €
67	Charges exceptionnelles (Prix 6ème)	3 200,00 €
70	Reversement produits de services	1 500,00 €
TOTAUX 1		369 282.62 €

RECETTES :

Chapitre		Prévu 2022
64	Charges de personnel	736.00 €
70	Produits des services, domaines et ventes	2 700.00 €
73	Impôts et taxes	335 528.80 €
74	Dotations, subventions et participations	39 847.65 €
75	Autres produits de gestion courante	4 000.00 €
TOTAUX 1		382 812.45 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	148 756.40 €
TOTAUX 2		531 568.85 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre		Prévu 2022
16	Emprunts	30 000,04 €
21	Travaux d'investissement	130 065.00 €
020	Dépenses imprévues	6 000.00 €
TOTAUX 1		166 065.04 €
	RESTES A REALISER 2021	762.00 €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
TOTAUX 2		166 827.04 €

RECETTES :

Chapitre		Prévu 2022
10	dotations, fonds divers et réserves	54 786.47 €
13	Subventions d'investissement reçus	6 420.00 €
TOTAUX 1		61 206.47 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 886.80 €
TOTAUX 2		81 093.27 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	85 733.77 €
TOTAUX 3		166 827.04 €

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4.2 Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies) :

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, cartes cadeaux, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, baptêmes civils, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4.3 Répartition des subventions aux associations :

Nom de l'association	Montant de l'attribution 2022
LE COIN DE TERRE FRESNOIS	200.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE MONTALBANAISE	200.00 €
SOCIETE DE CHASSE DE FRESNES	300.00 €
LES AMIS DE LA CHASSE	150.00 €

ANCIENS COMBATTANTS	100.00 €
LES AMIS DE L'ECOLE	300.00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	100.00 €
APEI DE VITRY EN ARTOIS	100.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
AFM TELETHON	100.00 €
FCPE BIACHE	100.00 €
DDEN	100.00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 150.00 €
TOTAL	4 000.00 €

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4.4 : Admission en non-valeur

Sur proposition du comptable public du Service de Gestion comptable d'Arras par courrier explicatif le conseil municipal a décidé de statuer sur l'admission en non-valeur des recettes dont la référence de la liste de non-valeur est 5520910132, d'un total de 13 pièces pour un montant total de 818.62 euros relatives aux années 2018 et 2019 et détaillés ci-dessous :

Nature juridique	Exercice	Réf. pièce	Objet	RAR	Motif de non-valeur
particulier	2019	T-714343020011	77	7.21 €	RAR<seuil poursuite
particulier	2019	T-714343020011	570	2.10 €	RAR<seuil poursuite
particulier	2019	T-714343020011	571	1.26 €	RAR<seuil poursuite
particulier	2019	T-714343190011	77	14.56 €	RAR<seuil poursuite
société	2018	T-714341640011	571	6.45 €	RAR<seuil poursuite
société	2018	T-714341640011	77	536.54 €	poursuite sans effet
société	2018	T-714341640011	570	172.27 €	poursuite sans effet
particulier	2018	T-714341220011	571	9.31 €	PVP et DR négative
particulier	2018	T-714341220011	77	42.30 €	PVP et DR négative
particulier	2018	T-714341220011	570	13.58 €	PVP et DR négative
inconnue	2018	T-714341490011	77	8.46 €	RAR<seuil poursuite
inconnue	2018	T-714341490011	571	1.86 €	RAR<seuil poursuite
inconnue	2018	T-714341490011	570	2.72 €	RAR<seuil poursuite
TOTAL				818.62 €	

Les crédits seront prévus en dépenses au budget de l'exercice 2022.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5. Urbanisme

5.1 Compte-rendu de la commission urbanisme du jeudi 17 mars 2022

Madame le Maire expose les conclusions de la commission urbanisme réunie le 17 mars 2022 concernant l'élaboration du PLUi de l'EPCI Osartis-Marquion.

Chaque pôle de la Communauté de Communes se voit proposer un certain nombre d'habitations pour son développement futur, en fonction du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Fresnes-lès-Montauban fait partie du pôle Val de Scarpe comprenant 6 communes (Brebrières, Biache-saint-Vaast, Corbehem, Fresnes-lès-Montauban, Plouvain et Vitry-en-Artois). Trois scénarii ont été proposés : proposition d'attributions d'habitations en fonction du nombre d'habitants ou des services existants ou un mix des deux. La commission souhaite développer la commune mais raisonnablement. Les conclusions et le choix du scénario ont été transmis au service d'urbanisme d'Osartis-Marquion avec les conclusions présentées en annexe 1.

5.2 Instruction des dossiers d'urbanisme

Madame le Maire explique le fonctionnement de l'instruction des dossiers d'urbanisme : la commune enregistre les dossiers, la communauté de communes Osartis-Marquion les instruit puis rédige une proposition que le maire signe. La commune participe financièrement à l'instruction des demandes d'urbanisme par la CC OSARTIS-MARQUION.

Les photocopies sont faites en mairie quand il s'agit de dossiers apportés par les particuliers.

Madame le Maire demande au conseil municipal de débattre sur l'opportunité de faire payer les photocopies (ex : 54 photocopies pour un dossier). La majorité serait favorable de demander un coût à la copie. Le sujet sera plus amplement débattu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

6. Décisions prises par le maire

- signature du devis Delambre concernant les îlots et passages protégés sur la RD46
- signature du devis Darcque concernant le pignon ouest
- signature du devis Darcque concernant la façade extérieure de la mairie et la salle des fêtes
- signature du devis Cityprotect pour l'extension de la vidéoprotection
- signature du devis Lefebvre pour la réalisation de l'ossuaire
- signature du devis Tendance paysage pour l'enlèvement et l'évacuation des végétaux des parterres sur la RD 950
- signature du contrat d'entretien de l'alarme
- accord donné à « nomade-caviste » pour l'installation les mercredis à côté du truck de « Big Marcel » pour la vente de bières artisanales dans un 1^{er} temps (discussion menée en commission finances)

7. Questions diverses

7.1 Élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022

- Vérification du tableau de répartition et rappel des consignes aux membres présents
- Le bureau de vote ferme à 19 heures : pour faciliter la répartition, les créneaux de l'après-midi sont prolongés d'une demi-heure chacun.

7.2 Dissolution de Fresnes Animation

- L'association Fresnes Animation a mis fin officiellement à ses activités. Une copie de la lettre adressée à la préfecture a été envoyée à la mairie (lecture de ce courrier)

7.3 Parking de covoiturage

- Le parking de covoiturage est en service depuis le 25 mars 2022

7.4 Vente de Maisonneuve

- La maison rue de l'Abreuvoir a été vendue aux enchères le mercredi 16 mars 2022 (liquidation judiciaire)

7.5 Installation de la téléphonie

- Le standard a été installé le jeudi 24 mars 2022

Questions posées par les conseillers municipaux : aucune

Fin de séance : 21 heures 35

Nom	Signature	Nom	Signature
LEMOINE Annie		LAFFARGUE Marie-Claude	
CAMUS Pierre		GRAVE Brigitte	
CAVALIER Marie-Jeannette		RUELLE Pascal	
CARESMEL Isabelle		BOULOGNE Nicole	
MALBRANQUE Gaëtan		BOGALA Jennifer	
TARDIVEL Mathieu		LANGREZ Lucien	

Compte-rendu de la commission urbanisme de Fresnes-lès-Montauban Jeudi 17 mars 2022

Sujet : choix du scénario de répartition de la production de logements d'ici 2035 suite à la PADD

- **La commission urbanisme a retenu le scénario n°3** (répartition moitié poids démographique, moitié équipements) :

- cette proposition est plus équitable pour l'ensemble des six communes du pôle Val de Scarpe
- elle respecte donc mieux l'esprit communautaire que le scénario n°2 qui favorise les villes.
- elle permet à Fresnes-lès-Montauban un développement raisonné et raisonnable (moins de contraintes financières par rapport au scénario n°1 plus avantageux pour Fresnes-lès-Montauban mais qui s'avérera plus onéreux)).

- **Le scénario n°2 a été rejeté à l'unanimité** : (répartition en fonction des équipements)

- il ne tient pas compte de l'attractivité géographique de Fresnes-lès-Montauban : situation de carrefour (RD 950, autoroutes A1 et A 26).
- nombreux sont les appels à la mairie concernant la recherche de logements (achat ou location) ou de terrains par des personnes souhaitant s'installer à Fresnes-lès-Montauban.
- de nombreuses entreprises sont présentes sur notre territoire, d'autres souhaiteraient s'y installer.
- des commerces essentiels y sont présents.
- même si la commune ne bénéficie pas d'une offre supérieure, cette offre est située à quelques minutes des communes du pôle Val de Scarpe qui, elles, en bénéficient.
- chacun doit rester libre de pouvoir s'installer dans un village et pas forcément dans une ville, même de taille moyenne
- ce scénario n°2 n'accorde pas suffisamment d'habitations aux deux « petites communes » que sont Fresnes-lès-Montauban et Plouvain.